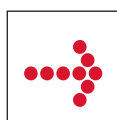




LA SOURCE - ÉPINAY-SUR-SEINE



LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE DU 1 RUE COUPERIN

Après plusieurs mois consacrés au relogement des locataires de l'immeuble situé 1, rue François Couperin Legrand, la phase de démolition de l'immeuble va commencer. Ces travaux de grande ampleur vont contribuer, à terme, à améliorer votre cadre de vie, en créant une ouverture du quartier.

Cependant, à très court terme, ces travaux de démolition vont avoir des répercussions sur votre quotidien, avec quelques désagréments que les équipes en charge du chantier veilleront à réduire autant que possible. Soyez assurés que les équipes de l'office public Plaine Commune Habitat restent, au quotidien, mobilisées à vos côtés.



STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat



UNE DÉMOLITION MINUTIEUSE

3 ÉTAPES DE DÉMOLITION



1^{ÈRE} ÉTAPE

LA DÉCONSTRUCTION : « DÉSHABILLER » LE BÂTIMENT



Cette étape consiste à enlever tous les éléments du bâtiment : les fenêtres, portes, revêtements de sol, les cloisons, les isolations.

Les matériaux et gravats seront stockés dans les bennes puis évacués au fur et à mesure.

Temps estimé de cette intervention : 2 mois

2^{ÈME} ÉTAPE

LE DÉSAMIANTAGE



Le bâtiment qui va être démolé contient de l'amiante comme la très grande majorité des bâtiments construits avant 1997. L'amiante a des propriétés isolantes performantes. C'est la raison pour laquelle ce matériau a été très utilisé dans le bâtiment dans les années 70-80, avant son interdiction dans toutes les nouvelles constructions à partir de 1997.

Le désamiantage sera effectué par des entreprises spécialisées et certifiées soumises à un cahier des charges très strict en matière de sécurité. Ces travaux ne sont pas dangereux, que le personnel en charge de l'évacuation comme l'ensemble des locataires ne soient pas exposés.

Les logements dans lesquels le désamiantage est nécessaire, seront confinés, les ouvriers qui y interviendront devront respecter un mode opératoire précis (mettre une tenue spéciale, porter un masque, etc.) et les matériaux amiantés seront stockés dans des sacs spéciaux et hermétiques.

Temps estimé de cette intervention : 2 mois

« Toutes les précautions de sécurité sont prises pour que les travaux ne soient pas dangereux pour les riverains. Seule l'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner un risque sur la santé. Ce sont principalement les professionnels du bâtiment qui sont concernés, en raison d'une exposition répétée et prolongée.

C'est la raison pour laquelle les ouvriers portent des tenues spéciales. Par précaution, une zone de chantier sera définie et seuls les professionnels pourront y pénétrer. »

Robert MESSIA, responsable travaux

3^{ÈME} ÉTAPE

LA DÉMOLITION



L'étape, la plus visible, mais aussi une des plus rapides sera celle de la démolition. Un mois devrait suffire à démolir le bâtiment selon la technique de l'abattage mécanique à l'aide d'une pelle de grande hauteur et à grand bras.

VOS CONTACTS

LES GARDIENS RESTENT À VOTRE ÉCOUTE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 14H À 17H30.

- M. Izquierdo 06 67 29 12 42
- M. Habib 06 67 28 14 54
- M. Kouassi 06 67 27 68 82
- M. Kamal 06 67 28 75 33
- M. Diarra 06 67 29 68 90

UN CHANTIER EST SOUVENT SOURCES DE NUISANCES, POUR Y REMÉDIER :

Le chantier ne commencera pas avant 8h et ne se terminera pas au-delà de 18h. L'entreprise procédera régulièrement au nettoyage des voies.

STATIONNEMENT

Pendant la durée des travaux, le parking situé devant le bâtiment du 1, rue François Couperin sera réservé à la zone de stockage. Vous êtes donc invités à stationner votre véhicule dans les rues avoisinantes.

Nous vous rappelons que **des places de stationnement et des boxes restent disponibles dans le parking** au tarif de 55 euros/mois pour les boxes et 25 euros/mois pour les places.